



RAPPORT DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES PAFIO (VERSION 2020)

Direction de la gestion des forêts
de l'Abitibi-Témiscamingue
15 janvier 2021

Québec 

**RAPPORT
DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES
PAFIO (VERSION 2020)**

Produit le 15 janvier 2021

Réalisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue
70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3388
Télécopieur : 819 763-3216
Courriel : abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca

Collaboration

Thomas Bourbonne (UG 81)
Luc Michaud (UG 82)
Dominique Deshaies (UG 83)
Nicolas massé-Audet (UG 84)
Geneviève Bourgeois (UG 86)
Marie-Eve Lacombe (DGFo)

Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :
<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/abitibi-temiscamingue.jsp>

Remerciements

La Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue tient à remercier les différents utilisateurs de la forêt qui ont participé à cette consultation du public. Votre collaboration avec les membres de notre équipe est grandement appréciée et favorise ainsi une cohabitation harmonieuse en forêt.

Table des matières

Liste des acronymes.....	1
1. Contexte	2
Information rendue accessible	2
2. Objectifs de la consultation publique.....	2
3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique	4
4. Principaux commentaires reçus	5
4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires	5
4.2. Principaux commentaires reçus	5
Territoire de l'unité d'aménagement 081-51	6
Territoire de l'unité d'aménagement 081-52	8
Territoire des unités d'aménagement 081-51 et 081-52	12
Territoire de l'unité d'aménagement 082-51	14
Territoire de l'unité d'aménagement 082-51	19
Territoire de l'unité d'aménagement 083-51	20
Territoire de l'unité d'aménagement 084-51	26
Territoire de l'unité d'aménagement 084-62	29
Territoire de l'unité d'aménagement 086-51	30
Territoire de l'unité d'aménagement 086-51	31
Territoire de l'abiti-Témiscamingue dans son ensemble	32
5. Conclusion	34

Liste des acronymes

- 🌲 AIPL : aire d'intensification de la production ligneuse
- 🌲 BMMB : bureau de mise en marché des bois
- 🌲 FSC : forest Stewardship Council (conseil de Soutien de la Forêt)
- 🌲 GPS : global Positioning System (géopositionnement par satellite)
- 🌲 LADTF : loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
- 🌲 MFFP : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- 🌲 MRC : municipalité régionale de comté
- 🌲 PAFIO : plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
- 🌲 PAFIT : plan d'aménagement forestier intégré tactique
- 🌲 PAS : plan d'aménagement spécial
- 🌲 RADF : règlement sur l'aménagement durable des forêts
- 🌲 TBE : tordeuse des bourgeons de l'épinette
- 🌲 TLGIRT : table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
- 🌲 UA : unité d'aménagement
- 🌲 UG : unité de gestion du MFFP (bureau local)
- 🌲 ZEC : zone d'exploitation contrôlée



1. Contexte

En vigueur depuis le 1^{er} avril 2013, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) (L.R.Q., c. A-18.1) accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique. Le MFFP a mandaté les municipalités régionales de comté (MRC) de la région pour organiser la consultation publique de ces plans.

INFORMATION RENDUE ACCESSIBLE

Durant la période de la consultation, le MRNF a produit et mis en ligne une carte interactive permettant de consulter le plan d'aménagement forestier détaillé. Cette carte était diffusée sur son site à la page [Plans forestiers régionaux et consultations | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](http://Plans%20forestiers%20régionaux%20et%20consultations%20-%20Gouvernement%20du%20Québec%20(quebec.ca).). La clientèle pouvait positionner sur la carte un point identifiant le lieu visé par son commentaire et le soumettre à l'aide d'un formulaire intégré.

Pour visionner la carte interactive de la consultation, [cliquez ici](#).

Durant la période de la consultation, les personnes qui désiraient obtenir des renseignements supplémentaires sur les PAFIO pouvaient communiquer avec les équipes du MRNF durant les heures d'ouverture.

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique sur les PAFIO s'est tenue du 10 février au 5 mars 2020. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les plans des unités d'aménagement gérées par la Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue, soit 081-51, 081-52, 082-51, 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51.

Les plans soumis à la consultation publique présentaient la planification opérationnelle de l'aménagement de la ressource forestière de la région. Plus spécifiquement, on y trouve les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés ainsi que la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

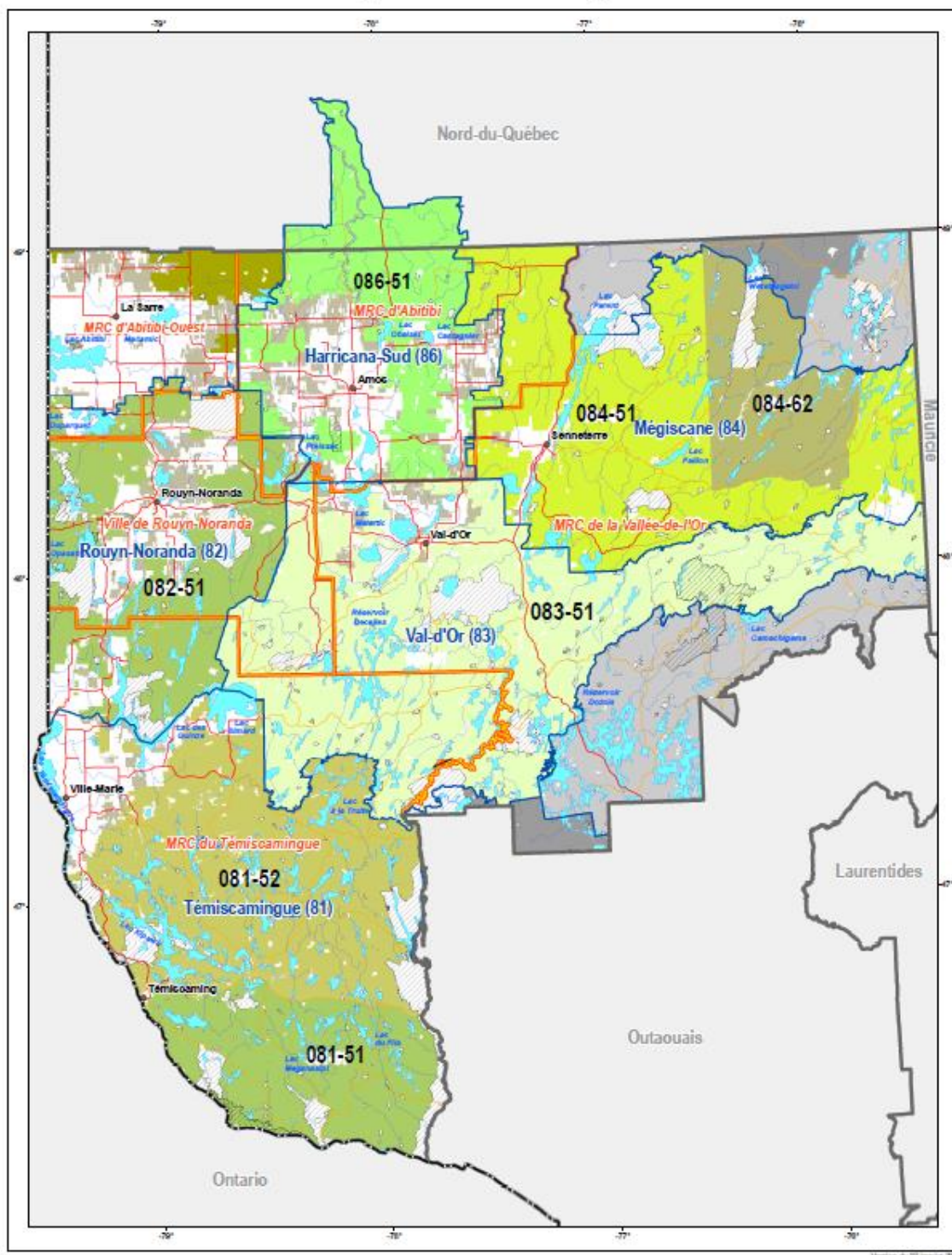
La consultation publique a pour but :

- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;

- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque c'est possible, les préoccupations, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les préoccupations diversifiées des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre à la direction régionale de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

3. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue est responsable de la planification forestière des sept unités d'aménagement mentionnées plus haut et illustrées ci-dessous.

Unités de gestion des ressources naturelles et unités d'aménagement
Région de l'Abitibi-Témiscamingue

4. Principaux commentaires reçus

4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires

Dans le contexte de la consultation publique des PAFIO, les commentaires étaient émis au nom de divers organismes ou à titre personnel. Le **Tableau 1** ci-dessous indique, pour chacune des unités d'aménagement visées par la consultation, le type et le nombre de répondants. À noter qu'un répondant peut émettre un commentaire pour plus d'une unité d'aménagement.

Tableau 1 - Nombre d'organismes et de personnes ayant émis des commentaires (par unité d'aménagement)

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO 2020		
Unité d'aménagement visée	Nombre d'organismes	Nombre d'individus (à titre personnel)
081-51	4	3
081-52	6	10
082-51	10	20
083-51	11	6
084-51	4	6
084-62	1	0
086-51	2	4

4.2. Principaux commentaires reçus

Dans le but d'en faciliter le suivi, le MFFP a choisi de résumer chacun des commentaires reçus puis de les présenter sous forme de tableau. Cette manière d'agir facilite le repérage de l'information, tout en permettant de voir l'ensemble des préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Elle permet aussi de prendre connaissance, par l'intermédiaire d'un commentaire, des éléments de réponse du MFFP et ainsi d'avoir un aperçu du suivi qui sera effectué. Pour faciliter la compréhension du lecteur, sachez que les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) mentionnées dans ce rapport couvrent les grandes villes suivantes :

- TLGIRT 081-51 et 081-52 : Ville-Marie
- TLGIRT 082-51 : Rouyn-Noranda
- TLGIRT 083-51, 084-51 et 084-62 : Val-d'Or et Senneterre
- TLGIRT 086-51 : Amos

Par conséquent, le **Tableau 2** ci-après regroupe, par grands thèmes, les commentaires reçus et il résume l'analyse effectuée par le Ministère.

Tableau 2 – Principaux commentaires reçus et analyse du MFFP

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 081-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Jawbone bay Des résidents de ce secteur souhaitent savoir à quel moment auront lieu les opérations de récolte et si une bande de bois debout sera maintenue entre la zone coupée et les érablières en exploitation. Ils se questionnent aussi sur les raisons justifiant une coupe forestière car le bois est plutôt jeune à cet endroit et il y a une plantation de pin rouge.	Une rencontre a eu lieu entre le MFFP, les résidents et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation. Il fût expliqué que l'érablière concernée ne figure pas dans les permis actifs. Par ailleurs, la coupe forestière prévue dans ce secteur sera une coupe partielle dans laquelle ce seront principalement l'épinette et le sapin affectés qui seront récoltés. La plantation de pin rouge est exclue de la récolte.
Lacs Salampar, Chasy, Sangsues et Égriseilles (ZEC Dumoine) Un représentant de l'Association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue est préoccupé par l'effet que pourrait avoir les coupes forestières sur la qualité de l'eau de certains lacs et ainsi sur les populations de poisson (omble de fontaine, touladi). Une préoccupation a également été émise quant au maintien des accès déjà existants dans ces secteurs. Une protection du paysage autour du lac Sangsues est demandée étant donné qu'il s'agit du lac le plus fréquenté de la ZEC. Finalement, le représentant recommande de faire une planification des travaux forestiers à long terme dans les territoires de pourvoires.	Le MFFP a rencontré le représentant de l'Association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue. Les discussions ont mené à la rédaction de mesures d'harmonisation telles que la réalisation de coupes partielles ainsi que l'élargissement de bandes riveraines pour certains blocs de coupe. Pour certains chantiers dont la récolte n'est prévue que dans plusieurs années, les discussions entre le MFFP et le représentant se poursuivent.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 081-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lac Alice Un villégiateur demande à ce que le chemin construit pour les opérations forestières à proximité de son chalet puisse se rendre directement à ce dernier car il n'est pas accessible en véhicule actuellement.	Le MFFP a informé le demandeur que sa préoccupation a été transmise à la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle pour ce territoire. Celle-ci va communiquer avec lui afin de convenir d'une mesure d'harmonisation si nécessaire. Le MFFP a expliqué que le chantier de coupe forestière concerné ne faisait pas partie du plan spécial de récupération suite au passage de la TBE, il ne sera donc pas récolté à court terme.
Lacs Pin et Saint-Amant Un organisme environnemental régional est préoccupé par la présence de coupes forestières potentielles dans l'aire de confinement du cerf de Virginie de Mattawa. Par ailleurs, une compagnie forestière demande justement que les modalités prévues pour les opérations dans ce secteur soient adéquatement appliquées.	Le MFFP a informé l'organisme régional que les activités d'aménagement forestier ne sont pas interdites dans une aire de confinement du cerf de Virginie et peuvent permettre d'assurer l'amélioration ou le maintien de certaines composantes essentielles dans l'habitat du cerf. Les modalités d'intervention spéciales prévues dans la réglementation seront respectées lors de la confection de la planification fine. Le MFFP a également mentionné qu'un nouveau plan d'aménagement du cerf de Virginie de Mattawa, basé entre autres sur les recommandations du guide d'aménagement du ravage du cerf de Virginie, devrait faire l'objet d'une parution prochainement.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 081-52	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lac aux Sables Des résidents sont préoccupés par l'impact visuel du paysage causé par les coupes forestières prévues dans une zone habitée et de villégiature. Ils souhaitent également que le lac concerné soit ajouté à la liste des lacs prévus à une entente paysage en préparation par la TLGIRT couvrant une partie du territoire du Témiscamingue. Ils sont aussi préoccupés par la quiétude des habitants durant les opérations (bruit). Les demandeurs souhaitent également que les calendriers d'opérations soient harmonisés avec la période touristique, donc de réaliser les travaux l'automne ou l'hiver. Quelques interrogations sont aussi soulevées sur le type d'aménagement réalisé dans ce secteur.	Le MFFP a rencontré la résidente pour discuter des commentaires formulés. Le MFFP a expliqué le contexte particulier dans ce secteur qui est grandement affecté par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE). Les chantiers autour du Lac aux Sables sont récoltés dans le cadre du plan spécial de récupération. Le MFFP a informé la résidente que malgré ce plan spécial, il continue d'appliquer les règles d'aménagement exigeant le maintien d'une proportion de forêt naturelle entre les blocs de coupe. De plus, étant un lac en zone habitée, une analyse du paysage autour du Lac aux Sables a été faite par le MFFP, et ce, même si aucune entente paysage n'a encore été recommandée par la TLGIRT. Un travail de découpage a été réalisé afin de retirer certaines superficies visibles depuis le lac. Il fût aussi convenu, lors de cette rencontre, que le MFFP informerait les résidents du début des travaux de scarifiage le moment venu.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 081-52	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lacs Ross, Lescot, Ogascanane, des six îles, Robert, des cinq milles, North, Écarté, Ostaboningue, Sandeau, Babinet, et la rivière Saseginaga (ZEC Kipawa) Un représentant de l'Association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue est préoccupé par la présence de futures coupes à proximité de circuits de canot-camping. De plus, plusieurs lacs sont très fréquentés par les membres de la ZEC qui y pratiquent la pêche. Le représentant craint donc un impact sur la qualité visuelle du paysage.	Le MFFP a rencontré le représentant de l'Association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue. Les discussions ont mené à la rédaction de mesures d'harmonisation telles que la réalisation de coupes partielles, de coupes avec rétention de bouquets d'arbres laissés debout ainsi que l'élargissement de bandes riveraines pour certains blocs de coupe. Pour certains chantiers dont la récolte n'est prévue que dans plusieurs années, les discussions entre le MFFP et le représentant se poursuivent.
Lac Saseginaga Une compagnie forestière demande à ce que les modalités convenues pour la forêt à haute valeur de conservation identifiée par la compagnie dans ce secteur soient appliquées.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au demandeur en spécifiant que les préoccupations émises sont relatives à des usages du territoire dont le MFFP a la responsabilité. Ces usages font partie de la base de données géographiques qu'utilise le ministère dans la cadre de son travail. Leurs modalités d'intervention seront considérées lors de la confection de la planification fine.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 081-52	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lac Kennedy Différents groupes de chasseurs ont des questions sur les coupes forestières qui pourraient être réalisées à proximité de leurs abris sommaires. Certains souhaitent que les travaux aient lieu en dehors de la période de leurs activités de chasse. Ils sont également inquiets par la construction possible de chemins qui pourraient amener la venue de nouveaux véhicules et ainsi nuire à leur quiétude lors de leurs activités (chasse et observation d'oiseaux).	Une rencontre a eu lieu entre le MFFP, un des chasseurs et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation. Une discussion a eu lieu quant à la localisation des infrastructures du demandeur et le type de coupe forestière qui pourrait être effectuée. Pour d'autres chasseurs, le MFFP a tenté à quelques reprises d'entrer en contact avec eux. N'ayant pas eu de nouvelles de leur part, aucune rencontre n'a pu être organisée.
Lac de l'émeraude Un villégiateur demande à ce qu'un peuplement d'érables situé près de son camp de villégiature soit exclu de la récolte car il projette de faire une demande de permis pour exploiter cette érablière.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au demandeur afin de l'informer qu'en raison d'un moratoire actuellement en vigueur au Québec, il n'y a plus d'émission de nouveaux permis d'érablières à vocation acéricole. Le peuplement ne sera ainsi pas exclu du secteur de coupe planifié.
Lac Moran La municipalité régionale de comté (MRC) demande à ce que les nouveaux chemins prévus autour du lac soit des chemins d'été plutôt que des chemins d'hiver car le lac Moran fait partie des sites potentiels où la mise en disponibilité de terrains de villégiature sera possible en 2021.	Une rencontre a eu lieu entre le MFFP, la MRC et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation. Il fût convenu que la MRC transmettra au MFFP, lorsqu'ils auront été identifiés, la localisation précise des sites de villégiatures projetés pour 2021. Les discussions se poursuivront par la suite.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 081-52	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lac des îles Un citoyen est préoccupé par l'utilisation de certains chemins forestiers lors des opérations prévues dans le secteur du Lac des îles.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au demandeur pour l'informer que les secteurs pour lesquels le demandeur a émis des commentaires ont été retirés de la planification forestière dû à un trop petit diamètre des arbres qui devaient être récoltés.
Lacs Gendreau et Lescot Des chasseurs souhaitent obtenir de l'information sur les coupes forestières prévues à proximité de leurs abris sommaires.	Une rencontre a été organisée entre le MFFP, les chasseurs et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation dans ces secteurs. Les chasseurs ont pu poser diverses questions et discuter de la construction de nouveaux chemins qu'ils souhaitent minimiser pour éviter la venue de nouveaux utilisateurs. La compagnie forestière a mentionné que les tracés de chemins proposés ne sont pas finaux et qu'elle évite de construire des chemins en ramification (qui mènent à d'autres chemins).
Lac Simard Le représentant du club de motoneige du Témiscamingue souhaite connaître le calendrier des travaux ainsi que la compagnie qui opèrera dans ce secteur. Celui-ci désire convenir d'une entente afin de permettre la circulation des motoneiges dans les sentiers durant les opérations et ce, de manière sécuritaire.	Une rencontre a eu lieu entre le MFFP, le représentant et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation dans ce secteur pour discuter de la préoccupation. Certains chantiers dans ce secteur ne touchaient pas aux sentiers de motoneige et d'autres seront en partie récoltés durant l'été. Pour les chantiers concernés, des panneaux de signalisation seront implantés et des accès de contournement seront définis, le cas échéant.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 081-52	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lac de la ligne Un organisme environnemental régional est préoccupé par un éventuel chemin qui serait construit de part et d'autre d'un refuge biologique enregistré au registre des aires protégées.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse à l'organisme concerné afin de lui mentionner que le chemin en question avait été planifié par la compagnie forestière en tant qu'option pour donner accès à un secteur de récolte enclavé situé plus au nord. Cela dit, comme la construction de nouveaux chemins n'est pas autorisée dans les refuges biologiques, le MFFP ne va pas autoriser cette construction.

TERRITOIRE DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT 081-51 ET 081-52	
Commentaires plus généraux	Analyse du MFFP
Calendrier des opérations dans les ZEC Un représentant de l'Association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue demande que l'ensemble des travaux forestiers soient suspendus durant la première semaine de chasse à l'orignal à la carabine, afin de ne pas nuire à l'expérience et à la quiétude des chasseurs en forêt.	Le MFFP a mentionné au représentant qu'un libellé figure déjà dans les contrats des travaux non commerciaux (scarifiage, débroussaillage) afin d'inciter les entrepreneurs à éviter la 1^{re} semaine de chasse à l'orignal. Le MFFP ne peut cependant pas interdire l'exécution des travaux pendant cette période sensible. Pour les activités de récolte, le représentant peut contacter la compagnie forestière responsable de l'harmonisation dans ce territoire afin de lui en formuler la demande.

TERRITOIRE DES UNITÉS D'AMÉNAGEMENT 081-51 ET 081-52	
Commentaires plus généraux	Analyse du MFFP
Harmonisation dans les pourvoies Un représentant de la Fédération des Pourvoies du Québec demande de convenir des périodes d'opérations avec les pourvoyeurs à l'avance afin que le pourvoyeur puisse en tenir compte dans la planification de ses réservations. Il souhaite aussi le maintien d'une zone d'ambiance autour des hébergements et accueils de pourvoies ainsi que la protection du paysage près des lacs. Il demande également d'éviter de créer de nouveaux accès traversant les limites des pourvoies à droits exclusifs pour ne pas compliquer le contrôle exercé par le pourvoyeur.	Le MFFP a transmis une lettre au représentant afin répondre aux préoccupations émises. Il a notamment informé le demandeur qu'un comité paysage a été mis en place dans le cadre des travaux de la TLGIRT du territoire concerné. Leur mandat est d'élaborer une entente paysage qui permettra d'appliquer des modalités d'intervention particulières dans les paysages sensibles, comme les pourvoies. Quant au contrôle de l'accès sur les territoires des pourvoies, considérant les sommes importantes que nécessite la construction de chemins, les compagnies forestières tentent dans la mesure du possible de les limiter. Toutefois, lorsqu'aucun accès n'est disponible pour atteindre un secteur visant à être aménagé, l'implantation de nouveaux chemins multiusages est nécessaire.
Entente paysage Un citoyen souhaite savoir sur quelle méthode le MFFP s'est basé pour conclure une entente du paysage.	Le MFFP a informé le demandeur qu'un comité paysage a été mis en place dans le cadre des travaux de la TLGIRT et que leur mandat est d'élaborer une entente qui permettra d'appliquer des modalités d'intervention particulières dans les paysages sensibles. Le comité s'inspire de l'entente paysage en vigueur sur le territoire de Rouyn-Noranda qui a été élaborée selon la méthodologie de Josée Pâquet¹. Cependant, les travaux sont encore en cours et aucune entente finale n'a été recommandée au MFFP.

¹ Outil d'aide à la décision pour classer les secteurs d'intérêts majeurs et définir les stratégies d'aménagement pour l'intégration visuelle des coupes dans le paysage, J. Pâquet, 2003

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 082-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lac Vallet Plusieurs résidents sont préoccupés par des coupes forestières qui seraient prévues à proximité de leurs résidences. La forêt, à cet endroit, est fréquemment utilisée par ces citoyens pour des activités récréatives. Ils craignent perdre cette tranquillité avec, notamment, l'ouverture du territoire engendrée par la création de nouveaux accès pour accéder à la coupe forestière.	Le MFFP a analysé les commentaires émis par les résidents et a effectué une visite terrain dans le secteur concerné. Une planification forestière adaptée à leurs besoins, notamment par la délimitation de petits blocs de coupe, a été présentée lors d'une rencontre organisée avec les résidents et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation. Pour les préoccupations sur les chemins à construire, la compagnie forestière va adapter la localisation des tracés aux contours de coupes que le MFFP a définis. Les discussions vont ainsi se poursuivre avec les résidents.
Lacs Ollier et Opasatica Des riverains et utilisateurs de la forêt sont préoccupés par des coupes forestières qui seraient prévues à proximité de leurs résidences et secteurs d'intérêt. Ils craignent une perte de jouissance, le bris des infrastructures routières ainsi que des impacts négatifs sur le cerf de Virginie présent dans ce secteur.	Une rencontre a eu lieu entre le MFFP, les demandeurs et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation. Le MFFP a, entre autres, expliqué le contexte dans lequel la région se trouve concernant l'épidémie de TBE. Il a ensuite présenté les coupes forestières qui ont été planifiées en tenant compte, notamment, de l'habitat du cerf. Des secteurs d'abris et de nourriture ont ainsi été préservés pour cette espèce. Les discussions vont se poursuivre avec la compagnie forestière en ce qui concerne le choix final de la localisation des nouveaux chemins ainsi que le calendrier pour le transport de bois.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 082-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lac Pontleroy Un groupe de chasseurs demande à ce que les chemins planifiés pour accéder aux coupes forestières potentielles dans le secteur où ils chassent ne soient pas gravelés.	Une rencontre a été tenue entre le MFFP, le groupe de chasseurs et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation. L'amélioration d'un chemin fût abordée et le MFFP a expliqué que ces travaux sont souvent requis pour la réalisation de travaux sylvicoles suite à la coupe forestière. Le MFFP a convenu une entente qui précise que celui-ci doit contacter le groupe de chasseurs lorsque l'état de la régénération suite à la coupe sera évalué afin de regarder les options quant aux travaux de voirie nécessaires.
Pourvoirie Mikes Un pourvoyeur ainsi que le représentant de son association régionale souhaitent être informés du moment de la réalisation des travaux forestiers à proximité de la pourvoirie. Le pourvoyeur a également des questions quant aux travaux de voirie qui seront effectués.	Une rencontre a eu lieu entre le MFFP, le pourvoyeur et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation dans ce secteur pour discuter des préoccupations émises. Une entente d'harmonisation, incluant des mesures touchant les travaux de débroussaillage prévus ainsi que la voirie associée à ces travaux a pu être convenue à la satisfaction de tous.
Lac Kinojévis Un chasseur est préoccupé par une coupe forestière qui pourrait avoir lieu dans le secteur où il chasse et où une coupe récente a déjà eu lieu.	Le MFFP a informé le chasseur qu'étant donné que la récolte de ce secteur vient tout juste de se terminer, les blocs devant être ajoutés ne le seront pas. Par ailleurs, si un scarifiage est nécessaire dans ce secteur pour y reboiser des arbres, le MFFP s'assurera de protéger les sentiers du chasseur.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 082-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lacs Bellecombe, à l'Original et à la Source Des résidents sont préoccupés par des coupes forestières qui auraient lieu à proximité d'un secteur qu'ils utilisent pour différentes activités récréatives (randonnée, ski de fond, récolte de produits forestiers non ligneux, etc).	Le MFFP a informé les résidents que la coupe forestière en question ne figurait pas dans les secteurs en consultation en 2020, ayant déjà fait l'objet d'une consultation par le passé. Le chantier de récolte a d'ailleurs été vendu via le bureau de mise en marché des bois (BMMB) et les opérations de récolte sont prévues à court terme. Cela dit, une mesure d'harmonisation avait été convenue au préalable demandant à l'acheteur de contacter l'association riveraine du lac Bellecombe afin de l'informer du calendrier des opérations le moment venu.
Lacs Roger et Beaudry Un groupe de chasseurs est préoccupé par des coupes forestières qui auront lieu dans le secteur où sont situés leurs abris sommaires et de villégiature. Les membres du groupe souhaitent que l'accès à ce secteur demeure restreint. Ils mentionnent également que de nombreuses coupes forestières ont eu lieu dans le pourtour de ce secteur au cours des années. Ils spécifient que la manière dont les opérations sont prévues ne leur permettra pas d'atteindre leurs objectifs de rendement soutenu en habitat faunique et en qualité d'expérience de chasse.	Le MFFP a organisé une rencontre avec le groupe de chasseurs et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation. Le MFFP a mentionné aux membres du groupe que la majorité des secteurs pour lesquelles ils avaient des préoccupations n'étaient pas inclus dans la consultation de 2020, ceux-ci ayant déjà fait l'objet de consultations par le passé. De plus, le MFFP a expliqué le contexte particulier dans lequel la région se trouve concernant l'épidémie de TBE. Plusieurs des coupes concernées dans ce secteur feront l'objet d'une récolte visant à récupérer du bois affecté par l'insecte.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 082-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lacs Fortune, King of the North et Mud Plusieurs résidents sont préoccupés par des coupes forestières qui seraient prévues sur le territoire à proximité de leurs résidences. Ils souhaitent qu'un minimum de forêt soit maintenu à cet endroit qui a déjà subi plusieurs coupes forestières dans le passé. Ils demandent d'ailleurs que l'ancienne entente convenue lors de la planification de ces coupes antérieures soit à nouveau respectée. Ils sont préoccupés par l'impact de celles-ci sur l'environnement et différentes espèces fauniques présentes. La tranquillité ainsi que le bris des infrastructures en place durant les opérations font aussi partie de leurs inquiétudes.	Le MFFP et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation ont rencontré le groupe de résidents. Le MFFP a, entre autres, expliqué le contexte dans lequel la région se trouve concernant l'épidémie de TBE. Il a également expliqué la façon dont les coupes forestières sont désormais planifiées, ce qui diffère de l'époque des coupes antérieures mentionnées par le groupe. Le MFFP a ensuite présenté les coupes qui ont été planifiées en tenant compte de plusieurs de leurs préoccupations et particulièrement de l'habitat du cerf. Des secteurs d'abris et de nourriture ont ainsi été préservés pour cette espèce. Les discussions vont se poursuivre avec la compagnie forestière en ce qui concerne les préoccupations sur les chemins qui seront empruntés lors des opérations.
Lac King of the North Une compagnie d'exploration minière souhaite connaître la localisation précise des coupes forestières prévues afin de voir si elles touchent leurs projets d'exploration.	Le MFFP a transmis la préoccupation du demandeur à la compagnie forestière responsable de l'harmonisation pour le volet opérationnel. Des communications ont eu lieu entre le demandeur et la compagnie afin de discuter de la localisation des trous de forages que le demandeur souhaite protéger. La protection sera probablement envisageable, des discussions doivent se poursuivre afin de finaliser la localisation de tous les trous de forage actifs.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 082-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lac Montbray Un représentant de l'Association des trappeurs de Rouyn-Noranda est préoccupé par des travaux forestiers situés dans un terrain de piégeage. Il demande de maintenir une certaine connectivité entre les forêts non récoltées afin de ne pas nuire aux activités du piégeur.	Une carte illustrant les portions de forêt qui ne seront pas récoltées a été transmise au représentant afin qu'il puisse localiser les endroits où la forêt sera maintenue à moyen terme, donc disponible pour la circulation, notamment, de la petite faune.
Lacs de la Frontière Un chasseur souhaite que les chemins qui seront construits pour des opérations forestières dans le secteur où il pratique la chasse soient des chemins d'hiver afin d'éviter l'augmentation de l'achalandage.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au demandeur afin de l'informer que les coupes forestières dans ce secteur ont été retirées temporairement de la planification forestière. Ainsi, elles n'auront pas lieu à court terme. Un plan de récupération des bois affectés par la TBE est mis en œuvre actuellement et la récolte de ces forêts se fait en priorité. Le secteur concerné par le demandeur n'est pas, à ce jour, touché par l'épidémie.
Lac Duchat Un organisme environnemental régional est préoccupé par la présence de coupes forestières potentielles dans la zone périphérique du Parc national d'Aigüebelle où des secteurs ont été désignés à haute valeur pour l'intégrité écologique du parc national. Il souhaite ainsi que le MFFP redouble de précaution et y planifie, par exemple, des coupes avec protection de la régénération des sols (CPRS) avec plus de rétention.	Le MFFP a informé l'organisme concerné que des coupes à rétention variable seront effectivement réalisées dans ces chantiers à raison de 20 % de rétention laissée par chantier. De plus, en surplus de ce qui est prévu dans l'entente paysage du PAFIT 2018-2023 de ce territoire, le MFFP pourra localiser la rétention dans les parties visibles du parc afin de minimiser l'impact visuel dans le paysage.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 082-51	
Commentaires plus généraux	Analyse du MFFP
Sentiers de motoneige Le représentant du club de motoneige de Rouyn-Noranda désire être informé du calendrier des opérations prévues et demande qu'une entente soit signée avec le club avant la réalisation des travaux.	Le MFFP a informé le représentant qu'une entente a déjà été convenue avec le club en 2018. Celle-ci stipule que le MFFP doit informer le club lorsque des chantiers de coupe impliquent une cohabitation entre les motoneigistes et les compagnies forestières. L'entente sera assurément appliquée. Les éléments plus opérationnels (calendrier des travaux, signalisation, etc.) seront abordés le moment venu.
Engoulevent bois-pourri Un organisme environnemental régional informe le MFFP qu'il mène un projet pour améliorer nos connaissances sur l'engoulevent bois-pourri qui est susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Québec. Il invite le MFFP à prendre connaissance de l'avancement des travaux et du plan préliminaire de conservation qui est proposé. Il recommande également d'appliquer des modalités particulières s'il y a des opérations forestières là où l'on retrouve cette espèce.	Le MFFP a eu des échanges avec l'organisme concerné à ce sujet. Des informations en lien avec le projet d'étude sur cette espèce ont été transmises au MFFP afin de localiser les sites où l'engoulevent a été observé puis de vérifier si des travaux forestiers seront prévus à proximité. Les discussions se poursuivront suite à l'analyse des données recueillies par l'organisme environnemental quant à l'habitat fréquenté par cette espèce.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 083-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lac Angeduc Un chasseur est préoccupé par des coupes forestières potentielles situées à proximité de son abri sommaire et par les accès qui seront utilisés pour effectuer la récolte.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au demandeur afin de lui indiquer que suite à la planification des contours de coupe plus détaillée, certains blocs de récolte situés près de son abri sommaire ne seront finalement pas récoltés à court terme. Par contre, ces secteurs font partie du calcul de possibilité forestière et seront ainsi aménagés dans le futur. Le MFFP a également informé le demandeur que ses préoccupations concernant l'état des chemins seront transférées à la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle sur ce territoire.
Lacs Camachigama et Monk man Un pourvoyeur est préoccupé par l'impact visuel des coupes forestières pour les lacs concernés. Il souhaite aussi connaître les travaux de voirie qui seront effectués puis le moment où auront lieu les diverses opérations, le tout afin de minimiser le dérangement de la clientèle de la pourvoirie.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au pourvoyeur afin de lui réitérer que l'entente convenue entre le ministère, le pourvoyeur et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle dans ce secteur sera appliquée pour les 2 chantiers de récolte prévus à court terme. La récolte des secteurs faisant l'objet de la consultation est projetée à moyen terme. Les discussions en continue qui ont lieu entre les 3 parties se poursuivront donc afin de convenir de mesures d'harmonisation pour ces secteurs.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 083-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Rivière-Héva Une municipalité s'oppose à la coupe forestière prévue sur le chemin de la gravière à Rivière-Héva. Le conseil municipal souhaite qu'il n'y ait aucune coupe de bois dans ce secteur pour une période 15 ans afin de maintenir un habitat de qualité pour l'original et protéger l'eau qui alimente l'esker de Malartic.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse à la municipalité afin de l'informer que le territoire forestier public dans le secteur du chemin de la gravière n'est pas exclu des activités d'aménagement forestier. La façon dont le MFFP planifie désormais les coupes forestières est basée sur différents critères qui permettent, par exemple, de conserver un minimum de forêt de plus de 7 mètres sur l'ensemble du territoire. Des massifs forestiers servant d'abris pour la faune sont ainsi maintenus. En ce qui concerne l'esker de Malartic, celui-ci bénéficie actuellement d'une protection particulière, recommandée par la TLGIRT et retenue par le MFFP dans le PAFIT 2018-2023.
Pourvoirie Sud lac Choiseul Un représentant municipal demande à ce que le MFFP s'assure que la pourvoirie Sud lac Choiseul soit avisée des travaux sur leur territoire.	Le MFFP a répondu au demandeur qu'il y a déjà une entente convenue entre le propriétaire de la pourvoirie, le MFFP et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle. Celle-ci couvre la période 2018-2023 et inclut notamment des mesures d'harmonisation visant à contacter le pourvoyeur avant les travaux pour discuter d'un calendrier d'opérations.
Lac Wyeth Divers intervenants et plusieurs résidents sont préoccupés par les coupes forestières prévues très près du lac. Ils appréhendent que la récolte des arbres affecte la qualité de l'eau du lac et nuise ainsi à l'habitat du poisson. Ils craignent également que les coupes aient un effet négatif sur l'aspect visuel du paysage et la quiétude des résidents.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse à chacun des intervenants afin de mentionner que, suite à l'analyse des commentaires émis, un bloc de coupe forestière situé près du lac habité a été retiré de la planification forestière. Le MFFP va tout de même rencontrer le représentant de l'association du lac concerné afin de recueillir les éléments sensibles dans l'éventualité où des travaux d'aménagement forestier seraient planifiés dans le futur.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 083-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lac Mourier Une MRC est préoccupée par une coupe forestière potentielle située dans une zone de villégiature identifiée au schéma d'aménagement de la MRC. Elle indique que les activités liées à l'exploitation forestière sont autorisées à l'intérieur de la bande de 200 mètres dans ce secteur, mais qu'une harmonisation est nécessaire avec la municipalité afin de minimiser l'impact sur les résidents du lac.	Le MFFP a informé la MRC qu'une bande de récolte qui figurait dans la zone en bordure du lac a été retirée afin de maintenir la qualité du paysage pour les résidents situés sur la rive opposée.
Abri sommaire Un chasseur a des préoccupations concernant la proximité de coupes forestières potentielles par rapport à son abri sommaire. Il souhaite qu'une bordure d'arbres soit maintenue pour réduire la visibilité de son abri par les utilisateurs du chemin.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au demandeur afin de l'informer qu'un petit bloc de bois sera laissé debout entre le chemin et l'abri sommaire concerné afin de minimiser la visibilité de l'abri. Cependant, le MFFP a tenu à préciser que des protections supplémentaires autour de tous les abris sommaires de la région ne peuvent être appliquées car ils sont trop nombreux.
Lac Stone Un chasseur souhaite que si de la coupe forestière a lieu dans ce secteur, qu'il y ait un maximum de bois laissé debout autour de la tour qu'il utilise pour chasser.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au demandeur afin de l'informer qu'aucune coupe forestière potentielle n'est située à proximité de sa tour de chasse. Les coupes les plus près se trouvent à environ 1,5 km à l'ouest de celle-ci. Le MFFP a également informé le demandeur qu'aucune protection légale n'est prévue autour de ce type d'installation.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 083-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lac Suzie Un pourvoyeur est préoccupé par des coupes forestières qui seraient réalisées à proximité de sites importants à l'intérieur de la pourvoirie. Il demande à rencontrer le MFFP pour discuter des travaux prévus et il souhaite, entre autres, convenir à l'avance des dates des opérations et limiter les accès menant à la pourvoirie.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au pourvoyeur afin de lui rappeler que plusieurs des préoccupations exprimées ont été abordées lors de discussions précédentes. Une entente d'harmonisation avait d'ailleurs été convenue entre le pourvoyeur, le MFFP et la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle et elle est valide pour la période 2018-2023. Le MFFP a confirmé que les mesures d'harmonisation préalablement convenues seront assurément appliquées.
Lac Simard Le représentant du club de motoneige du Témiscamingue souhaite connaître le calendrier des travaux ainsi que la compagnie qui opérera dans ce secteur. Celui-ci désire convenir d'une entente afin de permettre la circulation des motoneiges dans les sentiers durant les opérations, et ce, de manière sécuritaire.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au demandeur afin de l'informer que ses préoccupations ont été transférées à la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle sur ce territoire. Cette dernière entrera en contact avec lui au moment opportun.
ZEC Festubert et Capitachouane Un représentant de l'Association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue demande que l'ensemble des travaux forestiers soient suspendus durant la première semaine de chasse à l'orignal à la carabine, afin de ne pas nuire à l'expérience et à la quiétude des chasseurs en forêt.	Le MFFP a mentionné au représentant qu'un libellé figure déjà dans les contrats des travaux non commerciaux (scarifiage, débroussaillage) afin d'inciter les entrepreneurs à éviter la 1^{re} semaine de chasse à l'orignal. Le MFFP ne peut cependant pas interdire l'exécution des travaux pendant cette période sensible. Pour les activités de récolte, le représentant peut contacter la compagnie forestière responsable de l'harmonisation dans ce territoire afin de lui en formuler la demande.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 083-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lacs Dom, Caraco, Angeduc et Graham Un représentant de la SEPAQ demande au MFFP de considérer de planifier dans ces secteurs des coupes forestières à rétention variable.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au représentant pour lui souligner qu'il s'assure de prescrire des coupes à rétention lorsque la forêt s'y prête. Comme prévu dans le fonctionnement avec le représentant, les discussions se poursuivront lorsque la planification des coupes concernées sera plus détaillée.
Lacs Graham et Chanet Un représentant de la SEPAQ demande que l'accès soit un chemin d'été à partir de la route 38 dans la section de l'ancienne route 383 qui n'est actuellement accessible qu'en véhicule tout-terrain (VTT).	Le MFFP a informé le demandeur que sa préoccupation concernant les travaux de voirie a été transférée à la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle sur ce territoire. Cette dernière entrera en contact avec lui au moment opportun.
Lacs Quiblier et Des cinq portages Un représentant de la SEPAQ est préoccupé par la récolte potentielle de bandes riveraines autour des lacs concernés. Celui-ci craint qu'il n'y ait des impacts négatifs sur la qualité du paysage pour la clientèle car il y a un camping aménagé, notamment, à proximité du lac Quiblier.	Le MFFP a informé le représentant que certaines bandes riveraines ont été retirées de la planification potentielle, elles ne seront donc pas récoltées. Pour ce qui est du secteur de récolte potentielle à l'ouest du lac Quiblier, une bande de 50 mètres a été retirée en bordure du lac pour atténuer l'impact sur un paysage sensible.
Lac Endormi Une MRC est préoccupée par une coupe forestière potentielle située dans une zone de villégiature identifiée au schéma d'aménagement de la MRC. Elle indique que les activités liées à l'exploitation forestière sont prohibées à l'intérieur de la bande de 200 mètres dans ce secteur.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse à la MRC concernée afin de l'informer que le bloc de récolte planifié à l'intérieur de la bande de 200 mètres adjacente au lac Endormi a été retiré afin de respecter les orientations du schéma d'aménagement.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 083-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lac Angeduc Un groupe de chasseurs est préoccupé par des coupes forestières potentielles situées dans le secteur où ils possèdent un abri sommaire et exercent leurs activités de chasse. Ils craignent que les chemins construits pour accéder aux secteurs de récolte puissent créer de l'achalandage et nuire à leur quiétude.	Le MFFP a discuté avec un membre du groupe afin d'expliquer que les secteurs présentés lors de la consultation étaient ciblés pour une éventuelle récolte, mais que leurs contours allaient être affinés avant la récolte. De plus, afin de minimiser l'impact que peuvent avoir les coupes dans le paysage utilisé par le groupe de chasseurs, le MFFP planifiera certaines coupes à rétention, c'est-à-dire que des îlots de bois (bouquets) seront laissés à l'intérieur des blocs de récolte. Le MFFP a également informé le demandeur que la préoccupation concernant les travaux de voirie a été transférée à la compagnie forestière responsable de l'harmonisation opérationnelle sur ce territoire. Cette dernière entrera en contact avec lui au moment opportun.
Lacs Bisson et Rochester Un représentant de la SEPAQ souhaite éviter que l'ensemble des travaux sylvicoles soit réalisé la même année afin de favoriser la qualité des habitats fauniques, notamment la présence de couvert d'alimentation pour la grande faune.	Le MFFP a informé le représentant que les travaux de débroussaillage seront réalisés uniquement là où ce sera requis, et ce, au moment opportun. De cette manière, la réalisation des travaux se trouve étalée dans le temps.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 084-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lac des pins Une municipalité demande à ce que le chemin permettant aux villégiateurs de se rendre au lac des Pins soit maintenu en bon état durant et après les travaux forestiers.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au demandeur afin de l'informer que la réglementation prévoit que si des chemins existants sont abimés par les opérations d'aménagement forestier, ceux-ci doivent être remis en état afin qu'ils puissent être utilisés par les autres utilisateurs (art. 64, RADF).
Lac Delph Un trappeur est préoccupé par des coupes forestières potentielles qui auraient lieu sur le territoire où il exerce une activité de piégeage. Il craint que les coupes nuisent à son activité et à son succès de capture. Il souhaite également que ses installations et équipements soient protégés. Une municipalité demande à ce qu'une attention particulière soit portée quant à la cohabitation avec les véhicules hors route (VTT, motoneige, etc.) lors des travaux forestiers dans ce secteur.	Une rencontre a été organisée entre le MFFP et le demandeur. Le MFFP a expliqué à ce dernier que la forêt publique sous unité d'aménagement sera aménagée un jour où l'autre. Cependant, le MFFP fera une analyse plus approfondie de l'état du terrain de piégeage du trappeur en prenant en compte les coupes forestières planifiées. De plus, lors de la prochaine rencontre, la compagnie forestière responsable de l'harmonisation pour ce territoire sera présente afin de discuter des préoccupations de nature opérationnelle. Une lettre de réponse a été transmise au demandeur afin de l'informer que des discussions sont actuellement en cours avec certains utilisateurs, dont le club de motoneige de Senneterre.
Lac Tiblemont Une municipalité demande au MFFP de s'assurer de préserver la bande riveraine de 60 mètres le long du lac.	Une lettre de réponse a été transmise au demandeur afin de l'informer qu'il y a déjà une protection de 500 mètres autour du lac concerné car il s'agit, à cet endroit, d'une forêt à haute valeur de conservation.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 084-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lac Faillon Une municipalité a des préoccupations concernant des coupes forestières situées à proximité d'un lac où il y a différents utilisateurs (riverains, pourvoyeur, etc.). Les préoccupations touchent la cohabitation sur les chemins ainsi que la période durant laquelle aurait lieu les travaux. D'ailleurs, le propriétaire de la pourvoirie concernée est également préoccupé par les coupes forestières potentielles qui pourraient avoir un impact visuel négatif pour la clientèle.	Le MFFP a informé la municipalité qu'il y a déjà des discussions en cours avec plusieurs utilisateurs dans ce secteur, par exemple, le pourvoyeur ainsi que le club de motoneige. Des mesures d'harmonisation ont été convenues comme la protection de sentiers pédestres identifiés par le pourvoyeur ainsi que le maintien d'une bande de forêt de part et d'autre du chemin menant à la pourvoirie.
Terrain de trappe Un trappeur demande à ce que les coupes forestières potentielles prévues sur le terrain où il a l'exclusivité du piégeage soient réalisées en hiver seulement et qu'il n'y ait pas de coupe d'arbres à proximité de son camp de trappe.	Une rencontre a été organisée entre le MFFP et le demandeur afin d'échanger sur les préoccupations émises. Le MFFP a expliqué au demandeur que la forêt publique sous unité d'aménagement doit être aménagée lorsque la forêt est mature. Comme cette récolte n'est pas prévue à court terme, la saison des opérations n'a pas été fixée par la compagnie forestière responsable de l'harmonisation pour ce territoire. Les discussions se poursuivront à ce sujet. Cependant, une mesure d'harmonisation visant à protéger les sentiers du trappeur a été convenue, comme il était souhaité.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 084-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Rivière Mégiscane Un chasseur souhaite qu'un bloc de coupe forestière prévu dans le secteur où il pratique la chasse ne soit pas récolté car il y a déjà eu plusieurs coupes forestières dans ce secteur.	Le MFFP a discuté avec le demandeur. Il lui a expliqué, entre autres, que le type d'aménagement pratiqué actuellement permet de laisser, à l'intérieur d'un territoire donné, une proportion intéressante de forêt debout à travers des blocs de récolte. Cette façon de faire ne met donc pas en péril l'habitat de l'orignal. De plus, le MFFP mentionne qu'un bloc de récolte ne peut être retiré complètement de la planification forestière. Il peut cependant être remis à une année ultérieure si cela est possible. Ainsi, une mesure d'harmonisation a été convenue avec le demandeur afin de procéder au retrait temporaire d'un petit bloc dans ce secteur.
Terrain de piégeage Un trappeur souhaite rencontrer le MFFP afin de discuter de ses appréhensions quant aux travaux forestiers qui seront réalisés sur le terrain où il a l'exclusivité du piégeage.	Une rencontre a eu lieu entre le MFFP et le demandeur. Des mesures d'harmonisation convenues par le passé et venues à échéance ont été abordées. Plusieurs d'entre elles ont pu être reconduites pour une autre période. Par exemple, le reboisement en épinettes noires ou blanches lors de la remise en production, la construction d'un chemin d'hiver à un endroit souhaité et la réalisation de coupes partielles dans les peuplements qui s'y prêtent, c'est-à-dire, où le risque de chablis est faible.
Lac Parent Un propriétaire de camping demande d'éviter de réaliser des travaux forestiers dans le secteur où il y a un sentier pédestre aménagé et grandement utilisé par les citoyens de la ville et la clientèle du camping.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au demandeur afin de l'informer que les travaux prévus ne se situent pas à proximité du secteur concerné. De plus, le sentier en question figure bel et bien dans la base de données utilisée par le MFFP. Ainsi, si des travaux avaient lieu à cet endroit précis, une protection serait assurée.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 084-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Lac Durand Un chasseur souhaite que les travaux forestiers prévus dans le secteur où il pratique la chasse n'aient pas lieu durant la période de chasse.	Le MFFP a discuté avec le demandeur afin d'expliquer qu'une mesure d'harmonisation comme celle-ci ne peut être convenue. Le MFFP a un fort volume de demandes pour l'arrêt des travaux durant la chasse, et ce, à travers la région. Une mesure en ce sens affecterait grandement les opérations forestières durant la période automnale.
Lac Tévet Une municipalité demande à ce que le MFFP informe le pourvoyeur sur ce territoire qu'il y a des travaux forestiers potentiels de planifiés.	Le MFFP a informé la municipalité que des mesures d'harmonisation ont déjà été convenues avec le pourvoyeur concerné en ce qui a trait à des coupes forestières situées à proximité du territoire de la pourvoirie.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 084-62	
Commentaires	Analyse du MFFP
Aucun commentaire	

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 086-51	
Commentaires	Analyse du MFFP
Canton Desboues Un chasseur est préoccupé par des travaux forestiers qui auront lieu dans le secteur où il pratique la chasse. Le débroussaillage est un traitement qui le préoccupe car il craint un manque de nourriture pour les orignaux. De plus, si des coupes forestières sont prévues, il demande que celles-ci n'aient pas lieu durant la période de chasse à l'original.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au demandeur afin de l'informer que du débroussaillage est parfois nécessaire afin d'assurer la survie des plants reboisés antérieurement et ainsi maintenir la productivité des forêts. En ce qui concerne le calendrier d'opérations pour les coupes forestières, il y a un fort volume de demandes pour l'arrêt des travaux durant la chasse, et ce, à travers la région. Une mesure en ce sens affecterait grandement les opérations forestières durant la période automnale.
Rivières Vassal et Castagnier Un citoyen informe le MFFP qu'un ponceau est écrasé dans ce secteur et qu'une réparation serait souhaitable. De plus, il mentionne qu'il y a du bois mature dans un autre endroit et qu'une récolte serait de mise.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au demandeur afin de l'informer que des coupes forestières sont effectivement prévues à cet endroit d'ici les prochaines années. En ce qui concerne le ponceau endommagé, il n'y a pas de travaux forestiers prévus à cet endroit précis pour le moment. Par contre, lorsque des travaux auront lieu, les réparations appropriées seront effectuées.
Lac Legendre Une association riveraine souhaite que les sentiers de ski de fond et de raquette dans ce secteur soient protégés lors des opérations forestières. Elle craint aussi que le transport de la machinerie et du bois détériore le chemin qui donne accès au lac, pour lequel un projet d'asphaltage est d'ailleurs prévu.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au demandeur afin de l'informer qu'une orientation visant la protection des sentiers non-motorisés est déjà prévue. Celle-ci origine d'une recommandation faite par la TLGIRT qui couvre ce territoire. Pour la question du chemin menant au lac, la réglementation prévoit que si des chemins existants sont abimés par les opérations d'aménagement forestier, ceux-ci doivent être remis en état afin qu'ils puissent être utilisés par les autres utilisateurs (art. 64, RADF). Un suivi de cette réglementation est effectué par le MFFP.

TERRITOIRE DE L'UNITÉ D'AMÉNAGEMENT 086-51	
Lacs Obalski et Bernard Un chasseur/trappeur est préoccupé par la récolte de secteurs contenant du bouleau et qui sont utilisés comme habitat par l'orignal. Il souhaite que les chemins construits pour réaliser les opérations forestières ne soient pas tous en gravier afin d'éviter l'augmentation de l'achalandage dans son secteur d'intérêt.	Le MFFP a informé le demandeur qu'il est déjà prévu que certains peuplements de bouleaux ne soient pas récoltés dans ce secteur. Pour les chemins présents à cet endroit, ce sont des travaux de réfection qui sont prévus afin de permettre la réalisation de travaux de scarifiage et de reboisement nécessaires au retour de la forêt. Un minimum de réfection devra donc être effectué afin de permettre à la machinerie de se rendre dans le secteur en question.
Commentaires généraux pour les lacs à doré jaune Un pêcheur est préoccupé par l'impact que peuvent avoir les coupes forestières sur les plans d'eau et la faune aquatique (doré jaune).	Le MFFP a transmis une lettre de réponse au demandeur afin de répondre à ses préoccupations. Il est mentionné, notamment, que toutes les frayères connues pour le doré jaune sont identifiées par le MFFP comme sites fauniques d'intérêt. Ainsi, ces frayères font l'objet de mesures particulières visant à les protéger. De plus, le MFFP élabore des plans de gestion pour le doré jaune afin d'assurer un équilibre dans l'état des populations de cette espèce. Le MFFP a également informé le demandeur qu'aucune récolte forestière n'est permise dans les bandes riveraines depuis plusieurs années dans notre région. Ceci permet aux bandes de jouer pleinement leur rôle, soit de limiter l'érosion des sols.

TERRITOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE DANS SON ENSEMBLE	
Commentaires plus généraux	Analyse du MFFP
Données numériques Un organisme environnemental souhaite avoir accès à certaines couches de données en format transférable dans leurs logiciels de géomatique afin de faciliter l'émission de leurs commentaires.	Le MFFP a transmis une lettre de réponse à l'organisme afin de lui mentionner qu'il y a désormais plusieurs informations disponibles via la plateforme provinciale Forêt ouverte (www.foretouverte.gouv.qc.ca/). De plus, le MFFP évalue actuellement la possibilité de rendre disponibles les fichiers de formes des PAFIO en consultation pour faciliter l'émission des commentaires des différents utilisateurs.
Consultation interministérielle Un organisme environnemental exprime son désir de voir plus de concertation interministérielle pour la planification forestière, par exemple, avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). Il souhaite également que ces ministères participent aux rencontres de TLGIRT lors de la présentation des PAFIO.	Le MFFP a informé l'organisme concerné qu'il travaille en collaboration avec d'autres ministères, dont le MERN, pour assurer la mise à jour en continu des bases de données qu'il utilise lors de la planification des travaux en forêt publique. Des données importantes provenant de ces ministères se retrouvent ainsi dans les affectations du MFFP et sont prises en compte lors de la planification forestière. L'organisme concerné peut également formuler une demande aux coordonnateurs des TLGIRT s'il souhaite la présence de certains ministères lors de rencontres spécifiques.

TERRITOIRE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE DANS SON ENSEMBLE	
Commentaires plus généraux	Analyse du MFFP
Chemins multiusages Un organisme environnemental régional aimerait avoir un suivi quant aux chemins réellement implantés lors de la réalisation des opérations forestières. De plus, il soulève l'enjeu du vaste réseau de chemins multiusages qui fragmente le territoire et qui est parfois à proximité de zones sensibles (aires protégées). L'organisme est préoccupé par l'ouverture et l'accessibilité qui sont ainsi créées et qui pourraient entraîner un impact négatif sur, notamment, les zones d'intérêt écologique.	Une lettre de réponse a été transmise à l'organisme concerné afin de l'informer que la construction de nouveaux chemins pour accéder à des chantiers de récolte forestière est sous la responsabilité des compagnies forestières. Ainsi, une demande de suivi pour avoir un tel portrait peut leur être acheminée. De plus, les compagnies forestières siégeant aux différentes TLGIRT de la région, une telle demande pourrait être formulée dans le cadre des rencontres des TLGIRT. Pour le réseau de chemins dans les territoires protégés qui le permettent, l'utilisation de chemins existants est sans contredit privilégiée lors des opérations forestières. La réparation et l'entretien de ceux-ci sont des activités d'aménagement forestier considérées compatibles avec certains de ces territoires, par exemple les refuges biologiques, et ne portent pas atteinte au maintien de la biodiversité. Cela dit, à proximité des zones protégées, il demeure parfois nécessaire de créer des ouvertures pour accéder à des secteurs visant à aménager la forêt.

5. Conclusion

Les PAFIO sont des plans dynamiques qui présentent les endroits ayant un potentiel pour la réalisation de divers travaux d'aménagement. Pour consulter les différents documents de planification forestière ayant rapport à l'Abitibi-Témiscamingue, visitez le site Web du MFFP à l'adresse :

[\[http://mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/planification-forestiere/abitibi-temiscamingue.jsp\]](http://mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/planification-forestiere/abitibi-temiscamingue.jsp).

Annuellement, des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels sont organisées dans le but de recevoir les commentaires des organismes et individus au cours de la période de validité des plans. Ces consultations sont généralement tenues en février, annuellement.

Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, visitez la carte interactive de la région dans le site Web mentionné plus haut ou adressez-vous à l'une des six unités de gestion du Ministère mentionnées ci-dessous.

Courriel : abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca

Unité de gestion de Rouyn-Noranda
70, avenue Québec
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1
Téléphone : 819 763-3388

Unité de gestion de la Mégiscane
250, 14^e Avenue Est
Senneterre (Québec) J0Y 2M0
Téléphone : 819 737-2350

Unité de gestion de Val-d'Or
420, boulevard Lamaque
Val-d'Or (Québec) J9P 3L4
Téléphone : 819 354-4611

Unité de gestion du Lac-Abitibi
645, 1^{re} Rue Est
La Sarre (Québec) J9Z 3P3
Téléphone : 819 339-7623

Unité de gestion de l'Harricana-Sud
1122, Route 111 Est
Amos (Québec) J9T 1N1
Téléphone : 819 444-5238

Unité de gestion Témiscamingue
75, rue des Oblats Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1J2
Téléphone : 819 629-6494

**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

